

Envoyé en préfecture le 14/06/2021

Reçu en préfecture le 14/06/2021

Affiché le



ID: 093-200017010-20210604-2021040604-BF

OBJET

Approbation de la décision modificative N°1 du Budget Primitif 2021

DATE DE LA SEANCE

04 juin 2021

Nombre d'Élus pouvant siéger : 10
Présents : 3
Pouvoirs : 0
Pour : 3
Contre : 0
Abstention 0

ADOPTEE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Délibération n°2021-06-04/04

L'an deux mil vingt et un, le quatre juin, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences 5ème étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Étaient présents: Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE et Bruno HELIN et Madame Nathalie DINNER, pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval.

Étaient absents excusés :
Madame Anne CABRIT
Monsieur Benoît CHEVRON
Monsieur Olivier DOSNE
Monsieur Didier GONZALES
Madame Catherine PRIMEVERT
Madame Marie-Carole CIUNTU
Monsieur Laurent JEANNE
Madame Nathalie DELEPAULE
Monsieur Didier DOUSSET
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN
Monsieur Ibrahima TRAORE





ID: 093-200017010-20210604-2021040604-BF

Reçu en préfecture le 14/06/2021







DÉLIBÉRATION N°2021-06-04/04 DU 04 JUIN 2021 RELATIVE À L'APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5722-1 à L 5722-9 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M71;

VU la délibération 2021-01-08/02 du 28 janvier 2021 adoptant le budget primitif 2021 du SMER;

VU le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du SMER la Tégéval.

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer les modifications au budget 2021 du SMER La Tégéval.

DÉLIBÈRE et APPROUVE

<u>Article unique :</u> La décision modificative n°1 au budget 2021 du SMER la Tégéval, annexée à la présente délibération, est approuvée par chapitre.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits Le 4 juin 2021

Président du Smer la Tégéval

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982, Le 14 juin 2021

Le Président du Smer La Tégéval

Pierre-Jean GRAVELLE

Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE

